IMT Nuremberg Archives

H – 5020

International Court of Justice

H5020 - 0002

Pays-Bas

Page 1		5° ligne	- lire "du droit des gend" et non "des droits des gens".
" 1		9° "	- lire "eu égard" et non "en égard"
" 1		20° "	- lire "les intentions"et non " les instructions"
" 10		13° "	- ajouter : Banque néerlandaise "leurs créances en mark"
" 10	(bis)	12° "	- lire "personnes" au lieu de"prisonniers
		20° "	- lire "infligées s'élèvent ou"
" 12		15° "	- lire "1.713.000.000" au lieu de "1.713.000"
" 14		3° "	- lire "désigné" et non"dirigé"
" 19		8° "	- ajouter "ces" organismes....
		11° "	- ajouter "les" satisfaire....
" 28		1° "	- lire "entraina" et non"entraine"

H5020 - 0003

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE

Délégation française au
Ministère Public
- Section économique -

EXPOSE DU MINISTERE PUBLIC

Section économique

Pillage économique des Pays-Bas

1 H. à 15 H.

H5020 - 0004

LISTE DES DOCUMENTS CITES EN REFERENCES

Pages H.

1.	Document 997-PS	- L.D.H.Eco 1
6.	Rapport TRIP - p. 12/3	- L.D.H.Eco 2/1
8.	Ordonnance du 24 juin 1940- VOBEH 27	- L.D.Eco 2
9.	Ordonnance du 31 mars 1941- VOBEH 14	- L.D.Eco 2
10.	Rapport TRIP - p. 19 à 35	- L.D.H.Eco 2/2
(bis)	Amendes collectives	- L.D.H.Eco 2/8
	" "	- L.D.H.Eco 2/9
	" "	- L.D.H.Eco 2/10
12.	Rapport TRIP - p. 13/4/5	- L.D.H.Eco 2/1
	Rapport TRIP - p. 14	- L.D.H.Eco 2/1
13.	Rapport TRIP - p. 19	- L.D.H.Eco 2/2
14.	Rapport annexe du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 2/4
	E.C.R. 174	- L.D.H.Eco 2/5
	Rapport TRIP - p. 55/6	- L.D.H.Eco 2/3
16.	Document 1765-PS	- L.D.Eco 12
18.	Attestation du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 3/1
19.	Attestation du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 3/2
	Instruction détachement économique	- L.D.B.Eco 5/2
20.	Attestation du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 3/3
	Rapport de l'officier économique près du Commandant militaire en Hollande	- L.D.H.Eco 3/4
23.	Renseignements du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 3/9
	Renseignements du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 4
24.	Renseignements du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 5
26.	Renseignements du Gouvernement néerlandais	- L.D.H.Eco 6
	Lettre au sujet du pillage des palais royaux	L.D.H.Eco 7/1

H5020 - 0005

Pages H.

27. - Renseignements du Gouvernement néerlandais - L.D.H.Ecc 7/2

Mémorandum du Gouvernement néerlandais - L.D.H.Ecc 8

28. - Rapport sur la santé publique - L.D.H.Ecc 7/3

Rapport sur la santé publique - L.D.H.Ecc 7/4

Je, soussigné Emmanuel HANDRICH, Professeur agrégé, certifie que les traductions des documents ci-dessus énumérés sont conformes aux originaux.

Nürnberg, le 12 janvier 1946

E Handrich

H5020 – 0006

- QUATRIEME PARTIE -

PILLAGE ECONOMIQUE DES PAYS-BAS

Introduction

En pénétrant, contrairement à tous les principes des droits des gens dans les Pays-Bas, les Allemands s'installaient dans un pays abondamment pourvu de richesses les plus diverses, dans un des pays où les habitants étaient les mieux nourris d'Europe et qui en égard au nombre de la population était l'un des plus riches du monde. (L'encaisse or de la Hollande était supérieure au montant des billets en circulation.)

Quatre ans plus tard lorsque les Alliées délivrèrent ce pays, ils trouvèrent une population affligée par une véritable famine, et, en dehors des destructions qui étaient la conséquence des opérations militaires, un pays presque entièrement ruiné par les spoliations de l'occupant.

Les instructions malhonnêtes de l'Allemagne apparaissent dans un rapport secret de SEYSS-INQUART, de sa gestion , du 29 mai au 19 juin 1940, rapport découvert par l'armée des Etats-Unis (Document 997-PS - L.D.H. Eco. n° 1) dont voici les principaux extraits :

L.D.H. Eco. n° 1

- 9 - "....Il est certain, qu'en occupant les "Pays-Bas, il fallait prendre un grand "nombre de mesures économiques et même

H5020 - 0007

"de police, dont les premières avaient
"pour but de diminuer la consommation de
"la population, d'une part pour mettre
"des denrées à la disposition du Reich,
"et d'autre part pour assurer une répar-
"tition égale des denrées qui restent.
"Devant le problème ainsi posé il fal-
"lait veiller à ce que toutes ces mesu-
"res portent la signature de néerlandais
"C'est pour celà qu'on a donné aux se-
"crétaires généraux, avec le consentement
"du Commissaire du Reich, la possibili-
"té de prendre par voie légale, toutes
"les mesures nécessaires.
"

" En fait, jusqu'à ce jour toutes les
"instructions relatives à la saisie et
"à la distribution des denrées à la po-
"pulation et toutes les ordonnances rela-
"tives aux restrictions ont été publiées,
"Mais on a réalisé de même des accords
"sur le transport d'un nombre considé-
"rable de denrées, qui toutes portent
"la signature des secrétaires généraux
"des Pays-Bas ou des chefs intéressés
"de l'Economie, afin que toutes ces me-
"sures présentent entièrement le carac-
"tère d'opérations volontaires. A cette
"occasion, il faut signaler qu'au cours
"de la première entrevue l'attention des
"secrétaires généraux fut attirée sur le
"fait qu'on attendait d'eux une collabo-
"ration loyale, mais qu'ils conservaient
"par contre, le droit de se retirer à
"l'occasion d'une affaire pour laquelle
"il ne leur semblerait pas possible d'en-
"gager leur responsabilité. Jusqu'à
"présent aucun secrétaire général n'a
"usé de ce droit, et on peut tranquille-
"ment conclure qu'ils ont donné volontai-
"rement satisfaction à toutes les deman-
"des qui leur ont été soumises. Le ramas
"sage et la répartition totale des den-
"rées alimentaires et de matières tex-
"tiles ont à peu près été réalisées, de
"toutes façons toutes les instructions à
"ce sujet ont été publiées et sont en
"cours d'exécution.
"

" Une série d'instructions, relatives
"à la nouvelle orientation de l'agricul-
"ture ont été publiées et en cours d'exé-
"cution, il s'agit principalement, d'
"utiliser les fourrages disponibles afin
"que le plus grand nombre de bétails (en-
"viron 80 % du nombre des poules et des
"porcs) puisse être conservé jusqu'à la

H5020 - 0008

"prochaine campagne. Une réglementation
"et une diminution furent introduites
"dans le domaine des transports et en
"la matière les principes de la direc-
"tion économique des carburants du Reich
"furent appliqués.
"

" Les restrictions relatives au droit
"de licenciement dans les domaines de
"la main-d'oeuvre ainsi que celles rela-
- 11 - "tives à la location d'appartements ont
"été supprimées, afin de freiner les
"habitudes libérales et capitalistes des
"entrepreneurs néerlandais et pour évi-
"ter des troubles. Dans le même ordre
"d'idées on a prolongé, pour des cas
"déterminés, l'échéance des dettes.
"

" Les ordonnances relatives aux ser-
"vices d'information, de la radiodiffu-
"sion, etc... interdisent l'écoute des
"postes étrangers et apportaient dans ce
"domaine des restrictions diverses ren-
"dues nécessaires par des raisons de
"sécurité. L'ordonnance relative à la
"déclaration et le contrôle des fortunes
"emmenés et la confiscation de la fortune
"des personnes ayant une attitude hos-
"tile au Reich et à l'Allemagne a été pu-
"bliée sous la signature du Commissaire
"du Reich. Sur la base de cette ordon-
"nance fut nommé un administrateur pour
"la fortune royale.
"

" Les réserves de matières premières
"ont été saisies et réparties avec l'au-
"torisation du Generalfeldmarschall sui-
"vant un plan tendant à laisser aux Hol-
"landais des matières premières pour six
"mois afin de leur permettre de mainte-
"nir leur économie. Ils reçurent donc
"la même quantité que l'Allemagne. Le
"même traitement a été appliqué en ce
"qui concern" le ravitaillement en den-
"rées alimentaires, etc....
"

" Des réserves notables de matières
"premières purent donc être mises à la
"disposition du Reich, ainsi par exemple
"70.000 tonnes de graisse industrielle,
"ce qui doit représenter environ la moi-
"tié de la quantité manquant au Reich.
"

" Le moratoire bancaire a pu être
"supprimé, les fonds sont en hausse, la
"bourse a été en partie récuverte. Une

H5020 - 0009

"réglementation sur les denrées selon le
"système en vigueur dans le Reich, fut
"promulguée. Enfin il fut demandé à l'
"Etat néerlandais de mettre à la dispo-
"sition les moyens dont le Reich ou l'
"administration allemande dans les Pays-
"Bas pourraient avoir besoins, afin que
"ces dépenses ne gênent en aucun cas le
"budget du Reich. Des sommes en florins
"furent débloquées pour une valeur de
"36 millions, pour retirer de la circu-
"lation des billets de la Reichskredit-
"kasse, en outre 100 millions furent uti-
"lisés pour les besoins de l'armée d'oc-
"cupation, et plus spécialement pour l'
"agrandissement des terrains d'aviation
"en outre 50 millions pour l'achat des
"matières premières à transporter dans
"le Reich pour autant qu'elles n'ont pas
"le caractère de butin, en outre pour
"assurer le libre transfert des écono-
"mies que les travailleurs néerlandais
"dans le Reich envoyèrent à leurs famil-
"les.
"
" Enfin le cours du billet de la Reich
"kreditkasse qui avait été fixé par l'
"O.K.H. à 1 florin = 1,5 RM a été rame-
"né à son rapport normal c'est à dire
" 1 florin = 1,33 RM.
"
" Mais surtout il a été possible d'
"amener le président de la Banque des
"Pays-Bas, TRIP, a adopter une mesure
"proposée, avec l'accord du Géneralfeld-
"marschall, par le Commissaire général
"FISCHBOELE. Il s'agissait de l'accep-
"tation réciproque et illimitée des va-
"leurs allemandes et néerlandaises, c'es
"à dire la Banque des Pays-Bas était
"obligée d'accepter tout montant en
"mark que lui remettait la Reichsbank
"et de donner des florins en échange au
"cours de 1,33 donc 1 mark = 75 cents.
"Seule la Reichsbank a le droit de con-
"trôle en la matière mais pas la Banque
"des Pays-Bas qui n'est informée que de
"certaines affaires déterminées.
"
" Cette réglementation dépasse toutes
"celles qui ont été réalisées jusqu'à
"présent avec les pays voisins en matièr
"économique, même avec les protectorats
"et représente un pas vers l'union finan-
"cière. En considérant l'importance de
"cet accord, qui touche déjà l'indépen-
"dance de l'Etat néerlandais, ce résulta

H5020 - 0010

"admirable fut atteint à savoir que le
"président de la Banque TRIP, très connu
"dans le monde financier et bancaire de
"l'Est a "librement" signé ce contrat..."

(s) SEYSS-INQUART.

Ce devait être principalement dans les Pays-Bas que les Allemands se sont ingéniés à s'emparer des moyens de paiements, cette spoliation fera l'objet d'un premier chapitre.

Ensuite nous examinerons l'emploi fait par l'occupant de ces moyens de paiements c'est à dire que dans un chapitre 2 nous nous occuperons du marché noir, tandis que dans un chapitre 3 nous envisagerons les acquisitions faites en apparence seulement d'une façon régulière; un quatrième chapitre sera consacré aux spoliations diverses. Enfin, nous tirerons les principales conséquences pour les Pays-Bas de ce pillage économique.

H5020 - 0011

- Chapitre I.-

MAINMISE ALLEMANDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT

-1. Indemnité pour frais d'occupation

J'ai déjà eu l'honneur d'exposer dans quelles conditions et dans quelles limites, en vertu de la Convention de La Haye, la puissance occupante peut prélever des contributions en argent pour l'entretien de son armée d'occupation.

Je ne bornerai à rappeler au Tribunal que ces frais mis à la charge des pays occupés ne peuvent comprendre que les frais de logement, de nourriture et éventuellement de solde des effectifs strictement nécessaires à l'occupation des territoires.

Les Allemands ont méconnu sciemment ces principes en imposant aux Pays-Bas le paiement d'une indemnité pour l'entretien de leurs troupes hors de proportion avec les besoins de celles-ci.

L.D.H. Eco n° 2/1

D'après les renseignements fournis par le Gouvernement néerlandais (voir rapport TRIP, pages 12 et 13, Président de la Banque néerlandaise L.D.H. Eco. 2/1) les sommes suivantes furent exigées sous le prétexte d'indemnité pour l'entretien des troupes d'occupation :

H5020 - 0012

1940 (7 mois)	477.000.000	florins
1941	1.124.000.000	"
1942	1.181.000.000	"
1943	1.328.000.000	"
1944	1.757.000.000	"
1945 (4 mois)	489.000.000	"
soit un total de.....	6.356.000.000	de florin

Une somme aussi considérable constitue un véritable tribut de guerre prélevé sous pretexte de l'entretien de l'armée d'occupation.

L'Allemagne a ainsi frauduleusement tourné les dispositions de la Convention de La Haye pour s'emparer d'une masse considérable de moyens de paiement.

- 2. Clearing

En 1931 l'Allemagne, qui était obligée de faire face à des difficultés économiques et financières, déclara un moratoire général de ses engagements antérieurs.

Néanmoins, pour pouvoir continuer ses opérations commerciales extérieurs, elle avait conclu avec la plupart des autres pays, notamment avec le Hollande, des accords permettant le règlement de dettes commerciales et, dans une certaine mesure de dettes financières, sur la base du système de la compensation ou clearing.

H5020 - 0013

Avant la guerre il existait au clearing néerlandais un excédent d'importations d'Allemagne. Mais dès les premiers mois de l'occupation il y eut un excédent considérable d'exportations vers l'Allemagne, tandis que les recettes provenant de ce pays baissèrent sensiblement.

Dès le mois de juin 1940, de l'or, des métaux précieux, des papiers de valeur et des créances sur l'étranger, (Verordnungsblatt n° 27 - Ordonnance du 24 juin 1940) furent exigés par les Allemands et leur vente forcés à la Banque néerlandaise.

L.D. Eco. n°/2

Le Commissaire allemand du Reich, SEYSS-INQUART, exigea que la Banque néerlandaise fasse des avance en florins pour assurer l'équilibre du clearing, puisque l'Allemagne ne pouvait fournir aucune contre partie en marchandises. D'autre part, il fut décidé que le clearing serait utilisé aussi bien pour des livraisons de marchandises que pour l'acquittement de dettes quelconques.

En fait, les Allemands pouvaient donc acheter des marchandises et des titres de valeurs mobilières en Hollande sans fournir de contre-partie. Les avoirs en mark des vendeurs néerlandais se trouvaient bloqués à la Banque néerlandaise qui, de son coté, avait été obligée de faire une avance égale en clearing.

H5020 – 0014

Pour tenter de limiter l'aggravation du compte hollandais du clearing et pour éviter le transfert par cette voie de florins ou de titres de valeur mobilière en Allemagne, le 8 octobre 1940 le secrétaire général aux finances néerlandais frappait d'un impôt important les mark bloqués en clearing.

Cependant à la date du 31 mars 1941 le solde créditeur des Pays-Bas dépassait 400 millions de florins qui avait, en fait, été avancé par l'Etat néerlandais.

Les occupants exigèrent :

-1°) qu'une somme de 300 millions de florins soit prélevée sur le solde de 400 millions et versée au trésor allemand du chef de "frais d'occupation militaire faits "hors" les Pays-Bas" et ce indépendamment des versements pour les frais d'occupation effectués par ce pays.

-2°) par décision du Commissaire du Reich du 31 mars 1941 (Verordnungsblatt n° 14) les opérations de paiement avec le Reich ne devaient plus passer par le clearing mais s'opérer de banque à banque ce qui engendrait des créances directes des banques néerlandaises sur les banques allemandes au cours forcé de 100 marks pour 75, 36 florins.

L.D. Ecc. n° 2

-3°) Par ordonnance du même jour, l'impôt sur les mark bloqués créé le 8 octobre 1940 était abrogé.

H5020 - 0015

En présence de cette situation particulièrement dangereuse pour le Trésor néerlandais, M. TRIP démissionna de ses fonctions de secrétaire général aux Finances et de président de la Banque néerlandaise. Le Commissaire du Reich le remplaça par Rost van Tonningen, collaborateur notoire, qui se plia à toutes les exigences de l'occupant.

Comme les banques privées ne voulaient pas conserver des créances en mark au cours trsè inférieur à la parité réelle de 100 mark pour 75 florins 36, elles les tranférèrent à la Banque néerlandaise; le compte créditeur de l'institut d'émission sur l'Allemagne, du fait des opérations avec ce pays, augmenta dans de fortes proportions alors que le solde créditeur au 1er avril 1941 était de 235 millions de florins, il devait s'élever le 1er mai 1945 à 4.488 millions de florins.

D'après les renseignements donnés par le Gouvernement néerlandais, cette créance a trait à des achats faits par les Allemands en Hollande de marchandises de toute sorte, de valeurs mobilières ou autres papiers de valeur, à des règlement de prestations de services, imposés à des entreprises néerlandaises, en paiement de salaires d'ouvriers déportés en Allemagne et à l'amortissement des dettes de l'occupant. (Voir rapport TRIP pages 19 à 35 - L.D.H. Eco 2/2)

L.D.H. Eco.
n° 2/2

H5020 - 0016

- Amendes collectives

Au prélèvement des espèces il faut ajcuter les amendes collectives infligées par les Allemands à la population contrairement aux dispositions de l'article 50 de la Convention de La Haye.

Au cours de l'occupation, sous tous les prétextes, les Allemands imposèrent dans un but de représailles ou d'intimidation des amendes considérables aux municipalités. Ces amendes devaient être payés par les habitants à l'exception des prisonniers de nationalité allemande, des membres des associations pro-nazi (N.S.B. - Waffen SS et N.S.K.K.) du secours de besoins techniques de la communauté culturelle néerlandaise-allemande) et des personnes travaillant pour le compte des Allemands.

D'après les renseignements parvenus jusqu'à ce jour de 62 municipalités, le montant des amendes ainsi infligés s'élève au minimum à 20.243.024 florins (L.D.H. Ecc. 2/8)

L.D.H. Ecc. 2/8

Dans les archives oubliées par les Allemands à La Haye, il a été découvert deux copies de lettres relatives à ces amendes collectives

L.D.H. Ecc. 2/9 et 10

D'après la première de ces copies (lettre du 8 mars 1941) des amendes collectives se montant à 18.500.000 florins avaient été perçues au début de l'année 1941. La seconde nous apprend qu'Hitler avait donné l'ordre d'employer cette somme pour la propagande nationale socialiste aux Pays-Bas.

- LC H. - (bis)

H5020 - 0017

-3. Paiements faits par la Hollande pour le compte de l'Allemagne

1) Les Allemands exigèrent qu'une somme de 300.000.000 de florins qui était inscrite au crédit de la Banque néerlandaise soit employée pour les besoins de ses armées d'occupation en dehors des Pays-Bas et qu'une somme de 76.800.000 florins soit versée en or pour le même motif; au total la Hollande dû verser sous ce prétexte contrairement aux conventions de La Haye 376.800.000 florins.

2) A partir du mois de juin 1941 la Hollande fut astreinte à payer, pour contribuer aux frais de la guerre contre la Russie, une somme mensuelle de 37.500 florins dont une partie en or, au total l'Allemagne préleva de ce chef une somme de 1.696.000.000 florins

3) La Banque néerlandaise fut obligé de prendre à sa charge le remboursement de billets de la Reichskreditkasse pour un montant de 133.600.000 florins

4) Les frais du Gouvernement civil allemand en Hollande fut mis à la charge de ce pays, soit 173.800.000 florins

5) Le Trésor néerlandais fut en outre contraint de payer 414.500.000 florins pour le compte du Reich, comprenant des dépenses diverses telles que les salaires des ouvriers néerlandais déportés en Allemagne, les frais d'évacuation

H5020 – 0018

de certaines régions, des frais de démolition, de fortifications, de prétendus frais pour la garde des chemins de fer, des fonds mis à la disposition du Commissaire du Reich et pour diverses industries utilisées par les Allemands (Voir rapport TRIP, page 13, 14 et 15 - L.D.H. Eco 2/1)

L.D.H. Eco. n° 2/1

6) Les Allemands s'emparèrent, en juillet 1940 de 816 barres d'or appartenant à la Banque néerlandaise qui se trouvaient dans l'épave d'un bateau hollandais, coulé dans la Meuse à Rotterdam, représentant une valeur de 21.100.000 florins y compris les frais de repêchage. (voir rapport TRIP, pages 14 - L.D.H. Eco 2/1)

L.D.H. Eco n° 2/1

7) L'Etat néerlandais fut obligé de supporter des dépenses annuelles de 1.713.000 florins pour assurer le financement des services administratifs nouveaux imposés à la Hollande par l'occupant 8.565.000.000 florins (rapport TRIP page 15 - L.D.H. Eco 2/1)

Au total, y compris le prélèvement d'or du bateau coulé dans la Meuse, les paiements effectivement faits pour l'Allemagne se montent à

-1°	376.800.000
-2°	1.696.000.000
-3°	133.600.000
-4°	173.800.000
-5°	414.500.000
-6°	21.100.000
-7°	8.565.000.000
	11.380.800.000 florins

H5020 – 0019

Récapitualtion

- 1° Frais d'occupation	6.356.000.000 Fl
- 2° Clearing	4.488.000.000 "
- 3° Paiements pour le compte de l'Allemagne	11.380.800.000
Total des charges financières imposées à la Hollande.....	22.224.800.000 florins

Ces opérations eurent des conséquences graves sur l'économie néerlandaise en effet

- 1° l'encaisse or qui se montait le 1er avril 1940 à 1.236.000.000 florins, tombait le 1er avril 1945 à 932.000.000 florins.

- 2° la circulation fiduciaire, au contraire s'élevait de 1.127.000.000 florins le 1er avril 1940 à 5.468.000.000 florins le 1er avril 1945.

L.D.H. Eco n° 2/2 (voir rapport TRIP - page 19 - L.D.H. Eco 2/2)

Lorsque les Allemands occupèrent les Pays-Bas une grande partie de l'or de la Banque néerlandaise avait été évacuée à l'étranger. Cependant les Allemands s'emparèrent de tout l'or qui se trouvait dans les caisses de la Banque sous différents prétextes.

Au titre du paiement de l'indemnité d'occupation ils se firent remettre 75 millions de florins en or pour la contribution forcée des Pays-Bas à la guerre contre la Russie , ils exigèrent 144 millions de florins en or.

H5020 - 0020

Rost van Tonningen, secrétaire général aux Finances et Président de la Banque néerlandaise dirigé par les Allemands, écrivait le 18 décembre 1943 au Commissaire du Reich qu'il n'y avait plus d'or en Hollande depuis le mois de mars précédent. (voir annexe au rapport du Gouvernement des Pays-Bas - L.D.H. Eco 2/4) et (document E.C.R. 174 - L.D.H. Eco 2/5) rapport du Commissaire de la Banque de Belgique du 12 juin 1941, qui signale que le stock d'or de la Banque néerlandaise se montait au 12 juin 1941 à 1.021.800.000 florins sur lesquels 134.600.000 étaient en Hollande, le reste était soit en Angleterre, soit en Afrique du Sud, soit aux Etats-Unis; le même rapport précise qu'il n'y avait plus d'or en Hollande.

L.D.H. Eco n° 2/4

- Prélèvements d'or et de moyens de paiement de paiement étranger en possession de la population.

I - Les Allemands obligèrent les particuliers à déposer l'or qui était en leur possession à la Banque néerlandaise, puis ils réquisitionnèrent cet or qu'ils cédèrent à la "Reichsbank".

Un montant d'environ 71.300.000 florins fut payé au public en échange de l'or ainsi réquisitionné.

II - Les Allemands achetèrent au public diverses valeurs étrangères pour un montant total de 13.224.000 florins et des fonds publics suédois pour 4.623.100 florins. (voir rapport TRIP - pages 55 et 56 - L.D.H. Eco 2/3)

L.D.H. Eco n° 2/3

H5020 – 0021

A l'aide des importants moyens financiers qu' ils avaient à leur disposition, les Allemands procèdèrent à des acquisitions importantes en Hollande.

De telles acquisitions, faites à l'aide de fonds estorqués aux Pays-Bas, ne peuvent être considéréesccomme ayant été faites en échange d'une contre-partie rèelle mais réalisées à l'aide de paiements fictifs.

Les Allemands, à ccté de nombreux cas de réquisitions qui ne furent suivis d'aucun règlement, ont procédé à des acquisitions clandestines au marché noir et à des acquisitions en apparence régulières.

Ils se sont ainsi procuré quantité de choses de toute nature ne laissant à la population qu'un minimum de produits insuffisants pour assurer ses besoins vitaux.

Dans le chapitre 2, nous examinerons les achats clandestins au marché noir et dans un 3ème chapitre les acquisitions en apparence règulières.

H5020 - 0022

- Chapitre 2 -

LES ACHATS CLANDESTINS - Le marché noir

Comme dans les autres pays occupés, les Allemands ont accaparé en Hollande des quantités considérables de marchandises au marché noir, en contravention à la législation sur le rationnement qu'ils avaient eux-même imposée.

Il n'a pas été possible, étant donné la clandestinité des opérations, de fixer, même approximativement, les quantités de choses de toutes sortes que les Allemands ont accaparées pa ce procédé malhonnête. Cependant le rapport secret du Colonel allemand Veltjens (Document 1765 PS - 1.D. Eco n° 12) nous donne pour une période de 5 mois de juillet à fin novembre de la même année quelques indications sur l'importance des acquisitions en ces termes :

L.D. Eco n° 12

" Dans les Pays-Bas il a été ácheté "depuis le commencement de "l'action" "contre virement ordinaire sur des ban- "ques :

"Métaux non-ferreux	6.700.744 RM
"Textiles	55.285.568 RM
"Laines	753.378 RM
"Cuirs-Peaux et fourrures	4.723.130 RM
"Fûts en bois	254.982 RM
"Meubles	272.990 RM
"Alimentation	590.859 RM
"Produits chimiques et conestiques	152.191 RM
"Articles divers fer et acier	3.792.166 RM
"Chiffons	543.416 RM
"Huiles de moteurs	52.824 RM
"Diamants bruts	25.064 RM
"Divers	531.890 RM
Total :	73.685.162 RM

H5020 - 0023

Ces achats ont été réglés par virement sur des banques. Une grande quantité d'autres marchandises qui n'a pas pu être déterminée l'a été par des achats au comptant effectués avec des florins provenant de la prétendu indemnité d'occupation.

H5020 - 0024

- Chapitre 3 -

LES ACQUISITIONS EN APPARENCE REGULIERE

Soit à la suite de réquisitions, suivies ou non d'un prétendu paiement, soit à la suite d'achats individuels ou par des organismes officiels les Allemands ont réalisé des acquisitions importantes.

- I. Production industrielle

Les Allemands utilisèrent à leur profit la plus grande partie de l'activité industrielle des Pays-Bas les stocks importants qui se trouvaient dans les usines furent ainsi absorbés, leur valeur n'est pas inférieure à 800 millions de florins (L.D.H. Eco 3/1)

L.D.H. Eco. n° 3/1

Ils procèdèrent à de nombreux enlévements de machines, dans certains cas réquisitions n'étaient même pas suivies de règlements fictifs.

Il n'a pas été possible d'établir encore un bilan de ces spoliations qui comprenaient souvent toutes les machines d'une industrie.

Comme exemple on peut indiquer que sur un ordre de réquisition du 4 mars 1943, du Commissaire du Reich toutes les machines appareils et installations techniques, y compris les dessins et les plans et tous les hangars et accessoires des hauts fourneaux d'une importánte

H5020 - 0025

usine furent enlevés sans indemnité et transportés dans les environs de Brunswick au profit des "Hermann Göring Werke". (L.D.H. Eco 3/2)

L.D.H. Eco. n° 3/2

Les Allemands avaient créé dans tous les pays occupés un certain nombre d'organismes chargé du pillage des machines. Ils leur avaient donné le nom de "Bureau de Compensation des machines" organismes qui dépendaient de l'Inspection de l'Armement, recevaient les demandes en moyens de production de l'industrie allemande et devaient satisfaire par des prélèvements dans les pays occupés.

D'autre part, des équipes de techniciens étaient chargéss de détecter, de démonter et faire transporter les machines en Allemagne. L'organisation de ces équipes officielles de pilleurs résulte des documents allemands dont il vous sera donné connaissance lorsque le cas particulier de la Belgique vous sera exposé (L.D.B. Eco 5/2)

L.D.B. Eco. n° 5/2

Il résulte d'un rapport du 1er mars 19++, adressé au Commandant militaire que le "Bureau de Compensation des machines" de La Haye ne pouvait satisfaire qu'à une faible partie des demandes, c'est ainsi qu'à la date du 1er janvier 19++, celles-ci s'élevaient à 677 millions de reichmark, alors que dans le mois de janvier il avait été livré pour 61 millions de machines, contre 87 millions de demandes nouvelles, ce qui faisait monter à 703 millions de reichsmark l'état de de-

H5020 - 0026

mandes de machines à la fin du mois de janvier 1944 (L.D.H. Eco 3/3)

L.D.H. Eco. n° 3/3

Avant de quitter les Pays-Bas, les Allemands procédèrent à d'importantes destructions, dans un but stratégique dirent-ils, mais surtout dans le désir de nuire. Lorsqu'ils détruisaient des usines, ils enlevaient auparavant et transportaient vers l'Allemagne les machines qu'ils pouvaient démonter ainsi que les matières premières.

C'est ainsi notamment qu'ils agirent aux usines "Philipps"à Eindhoven, Hilversum et Bussum, aux dépôts de pétroles d'Amsterdam et de Pernes, aux usines d'armement de Breda, Tilburg, Bergen-op-Zoom et Dordrecht.

Ces faits résultent du rapport de l'Officier Economique près du Commandant Militaire en Hollande en date du 9 octobre 1944 (L.D.H. Eco n° 3/4)

L.D.H. Eco. n° 3/4

Ce même rapport nous donne quelques renseignements sur l'organisation des pilleurs allemands spécialisés pour l'enlèvement des machines dont voici quelques extraits :

"..... L'usine Philipps à Eindhoven, fit "le premier et le plus important des ob- "jectifs d'intérêt militaire auquel on "s'est attaqué.
"

" Malgré de grosses difficultés : man- "que d'explosifs, de main-d'oeuvre spécia- "lisée pour les explosions, menace des "chars ennemis et l'absence de toute di- "rection dans les exploitations du fait "de la situation militaire, il a été pos- "sible d'effectuer les préparatifs néces- "saires à l'exécution des mesures Z. avant "l'arrivée de l'ennemi et de détruire cet-

H5020 - 0027

"te usine, une des plus importantes du "continent pour la fabrication des pos- "tes de T.S.F., tuyaux, lampes electri- "ques et la production des moyens télé- "graphiques. Cette destruction a été "réalisée après que les membres du "Fwi Kdo 7 aient procédé au transfert "des métaux les plus précieux et des "machines spéciales.....

"

" En dehors des destructions effectué "dans les usines Philipps, il fut procé- "dé, sur indications du Fwi O et avec "l'autorisation du O.Qu./WBN, à la des- "truction de 40 réservoirs de pétrole "dans les dépôts à Amsterdam et de 800 "réservoirs de pétrole dans les dépôts "de Pernes près de Rotterdam. Ces des- "tructions par explosifs ont été réalis "sées par des éléments du 18° bataillon "technique.

"

" Dans la zone de Commandement du "A.O.K. 15 des Pays-Bas, surtout dans "les villes de Breda, Tilburg, Bergen- "et-Zoom et Dordrecht, les préparatifs "pour l'exécution des mesures Z, ont été "entièrement terminées et ainsi en cas "d'attaque de l'ennemi ou de destruction "de ces villes, les objectifs d'intérêts "militaires pouvaient être détruits aus- "sitôt que l'ordre serait donné.

"

" On a demandé de plus en plus, l'ai- "de de la Fwi O pour couvrir les besoins "immédiats de la troupe. L'inspecteur "Tetar du Bureau de la Fwi, qui a été "chargé auprès du A.O.K. 15 de ces ques- "tions, reçut toute l'aide nécessaire "pour ces acquisitions.

"

".....

"

" Dès le 7 septembre un Kommando "tranfèra dans le Reich par camions des "métaux non-ferreux importants (Wolfram "manganèse, cuivre) et des appareils de "très grande valeur se trouvant dans les "usines Philipps. En outre, toujours "chez Philipps, le Fwi, Kdo 7 participe "au transfert des produits finis et "demi-finis, de même que des machines. "A la suite de l'occupation d'Eindhoven "par l'ennemi, le transfert dut être in- "terrompu. Il fut alors procédé à l' "évacuation des succursales de Philipps "de Hilversum et de Dussum. Là il fut

H5020 – 0028

"possible de transfèrer totalement tou-
"tes les réserves en métaux non-ferreux
"produits finis et demi-finis, machines
"et des pièces de fabrication.
"
" En même temps on a organisé des
"Kommandos de transfert auprès de cha-
"que chef des services annexes du Délé-
"gué général du Ministre du Reich pour
"l'armément et la production de guerre
"dans les Pays-Bas institués dans chaque
"province. Ces Kommandos ont effectué
"le transfert de matières premières et
"de produits très importants ainsi que
"des machines, en accord avec les ser-
"vices précités et les services civils
"intéressés. Avec le recrutement total
"et utile d'officiers, de fonctionnaires
"de "sonderführer" et d'équipes, il fut
"possible de transfèrer dans le Reich
"des quantités très importantes de mé-
"taux non-ferreux, de matières premières
"précieuses et des produits manufacturés;
"le cas échéant le matériel adéquate fut
"mis à la disposition de l'armée. La
"Fwi O Ndl avait la direction de cette
"action dans la région Ouest et Sud des
"Pays-Bas.
"
".....
"
" Le Fwi Kdo 7 chargea des élèments
"de l'armée sous le commandement du
"Capitaine Rieder de procèder aux enlè-
"vements et aux préparatifs dictés par
"les mesures Arlz, dans la zone de Com-
"mandement de l'A.O.K.15. En collabora-
"tion étroite avec les services civils
"et la Section IV de l'A.O.K.15 il a
"été possible d'effectuer un travail sé-
"rieux dans le transfert de matières pre-
"mières, de produits rares ainsi que de
"machines. Ces opérations ne commencé-
"rent qu'à la fin du mois de septembre
"19++."

- II. <u>Prélèvements de matières premières, objets manufacturés, stocks divers</u>/

En dehors des stocks se trouvant dans les usines les Allemands firent l'acquisition de quantités considérables de matières premières

H5020 - 0029

en stock et d'objets fabriqués dont le montant minimum n'est pas inférieur à 1 milliard de florins

Dans cette évaluation ne sont comprises les destructions par faits de guerre qui sont de l'ordre de 300 millions de florins. (Renseignements du Gouvernement Néerlandais - L.D.H. Eco 3/4)

L.D.H. Eco. n° 3/4

-III. Agriculture

Les Allemands procédèrent à des réquisitions et à des achats massifs de denrées agricoles et de cheptel. Ces prélèvements s'élevent au minimum à 300 millions de florins, les évaluations définitives n'ont pas encore pu être établies.

Pour donner un ordre de grandeur signalons qu'à la fin de l'année 1943, les Allemands s'étaient emparés de :

- 500.000 porcs,
- 275.000 vaches
- 30.000 tonnes de viande de conserve.

Ces données ne comportent pas les achats individuels et au marché noir qui furent considérables.

Signalons, bien que cette question sera reprise par mon collègue qui vous présentera les crimes de guerre contre les personnes, que le 17 avril 19++, sans apparamment aucune raison stratégique, 20 hectares de terre cultivées furent inondées à Weringener. (L.D.H. Eco 4)

L.D.H. Eco. n° 4

H5020 - 0030

IV. Transports et communications

Les Allemands ont fait d'énormes prélèvements, il n'est pas encore possible d'en dresser un inventaire exact, cependant les renseigenements donnés par le Gouvernement néerlandais permettent de se faire une idée de l'ordre de grandeur de ces spoliations (L.D.H. Ecc 5)

L.D.H. Ecc. nº 5

- a. Chemins de fer :

-Locomotives	490	ont été prélevées	sur	890
-Wagons	28.950	-	-	30.000
-wagons voyageurs	1.466	-	-	1.750
- Trains elec.	215	-	-	300
- Trains elec. Diesel	36	-	-	37

En général, le matériel laissé par les Allemands était très endommagé soit par usure, faits de guerre ou sabotage.

En dehors du matériel roulant, les Allemands ont fait expédiér dans le Reich des quantités importantes de rails, de signaux, d'appareils de levage, plaques tournantes, wagons ateliers, etc....

- b. Tramways :

Le matériel des villes de La Haye et de Rotterdam fut enlevé et transporté dans des villes allemandes, c'est ainsi par exemple qu'une cinquantaine de voitures motrices et 42 baladeuses ont été expédiés à Brême et à Hamburg.

H5020 - 0031

Une partie importante des rails, cables et autres accessoires ont été enlevés et transportés en Allemagne.

Les autocars des compagnies de tramways furent également pris par l'occupant.

- c. Automobiles, motocyclettes, bicyclettes :

Les Allemands s'emparèrent de la plus grande partie des automobiles, motocyclettes et bicyclettes (un million), ils ne laissèrent à la population que des machines qui n'étaient pas en état de marche.

- d. Navigation :

Les Allemands s'emparèrent d'un nombre considérable de péniches et de bateaux de navigation fluviale ainsi que d'une partie importante de la flotte de commerce représentant environ un million et demi de tonnes.

- e. Matériels des postes :

Les Allemands ont prélevés un grand nombre d'appareils téléphoniques et télégraphiques, des cables conducteurs et d'autres accessoires dont la quantité n'a pu encore être exactement évaluée.

600.000 appareils de T.S.F. furent confisqués.

H5020 - 0032

- Chapitre 4 -

SPOLIATIONS DIVERSES

- Travail forcé pour l'occupant :

Un grand nombre de travailleurs néerlandais furent contraints au travail soit en Hollande soit en Allemagne.

550.000 environ furent déportés dans le Reich ce qui représente un nombre d'heures considérable perdues pour la productivité nationale néerlandaise. (L.D.H. Eco. 6)

L.D.H. Eco. n° 6

- Pillage des palais royaux :

Le mobilier, les archives privées, les écuries, voitures, caves des palais royaux furent volés par les Allemands. C'est ainsi que en particulier le palais de Noordeinde fut entièrement pillé de même que le mobilier, comprenant des meubles, du linge, de l'argenterie, des tableaux, tapisseries, objets d'art et ustensiles de ménage, du palais T'Loo fut enlevé et devait être utilisé pour une maison de convalescence de génraux allemands.

Les archives de la maison royale furent également dérobées. (L.D.H. Eco. 7/1)

L.D.H. Eco. n° 7/1

- Pillage de la ville de Arnhem

H5020 - 0033

En dehors des nombreux cas de pillages individuels, dont il n'est pas question dans le présent exposé, il y eut des cas de pillage de ville entière systèmatiquement organisés.

C'est ainsi que la ville d'Arnhen fut l'objet d'un pillage en octobre et novembre 1944.

Les Allemands avaient fait venir des mineurs d'Essen qui sous une direction militaire procédaient par équipes spécialisées à l'enlèvement de tous les meubles transportables et objets divers à leur expédition en Allemagne (L.D. H. Eco. 7/2)

L.D.H. Eco. N° 7/2

- : - : - : -

Les conséquences du pillage économique dans les Pays-Bas sont considérables, nous indiquerons pour mémoire que l'énorme diminution du capital national aura pour corollaire une production très inférieure aux besions du pays pendant de longues années.(11 milliards 1/2 sur 35)

L.D.H. Eco. n° 8

Mais la conséquence la plus grave est celle qui atteint la santé publique.

Le rationnement excessif pendant des années des denrées alimentaires, des vêtements et du combustible, ordonné par l'occupant pour augmenter la proportion de ses spoliations , en-

H5020 - 0034

traine un affaiblissement des populations.

La moyenne des calories consommées par les habitants, qui variait quotidiennement entre 2.800 et 3.000, baissa dans de fortes proportions, aux environs de 1.800 calories pour tomber même à 400 calories au mois d'avril 1945.

A partir de l'été 1944, la situation alimentaire devint de plus en plus grave. Le Commissaire du Reich, Seyss-Inquart, interdit le transport des vivres entre les parties sud et nord du pays. Cette mesure qui n'était justifiée par aucune opération militaire ne parait avoir été dictée que par haine des populations, pour les brimer, les intimider, les affaiblir, les terroriser. Ce n'est que vers le mois de mars que cette mesure inhumaine fut levée, mais trop tard la famine été déjà généralisée.

L.D.H. Ecc. n° 7/3

La mortalité des villes d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Leiden, Delft et Gouda augmenta dans les proportions considérables de 198 % à 260 % , des maladies presque disparues dans ces régions firent leur apparition.(L.D.H. Ecc 7/4)

L.D.H. Ecc. n° 7/4

Une telle situation aura des conséquences irréparables sur l'avenir de la population.

H5020 – 0035

En ordonnant de telles mesures de rationnement pour s'attribuer les produits indispensables à l'existence des Hollandais contrairement aux principes du droit international, les dirigeants allemands ont commis un de leurs plus grands crimes.

File Copy

H-5020

Hollande

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
EXPOSE DU MINISTERE PUBLIC
HOLLANDE
SECTION ECONOMIQUE

NUREMBERG, JANVIER 1946

H5020 – 0036